Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB36-2026-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente,Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, M. LE GALL Matthieu, Mme CHARLES Sandrine, M. PEALAT Philippe, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. BEAL Thomas, Mme MATHON-VOSSEY Nathalie, M. GIRAUD Florian, Mme STIPO Anne, M. GUERIN James, Mme MARQUET Stéphanie, M. HERAUD Jean-Philippe (départ de la séance à 19h15), Mme HART Céline. BRANCO Joël, Mme CORDOLA Anne, M. LAM KAM David, Mme DUPRE-RATEL Isabelle, M. RAMILLON Bernard, Mme ANTOINE Agnès, M. CATERIN-DARNAUD Axel, Mme DUFOUR Christiane, M. CHABOUD Stéphan, Mme MARTIN Sarah, M. DESMEDT Julien, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, Mme CHARRIERE Rasha, Mme REBISCHUNG Flore.

Étaient absents excusés : Nicolas CHOUTET (procuration donnée à Agnès QUENTIN-NODIN) ; Jean-Philippe HERAUD (départ à 19h15) (procuration donnée à Matthieu LE GALL).

Secrétaire de séance : M. Matthieu LE GALL

OBJET :N° 36-2026 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Convocation faite le 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice	**29**
Nombre de présents	**28**
Nombre de pouvoirs	**1**
Nombre de votants	**29**

Stéphanie FORT-BRISQUET, Maire Adjoint en charge des finances expose :

Pour 2025, les résultats en fin d'exercice sont les suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de 1 882 310,32 €,
- En section d'investissement : un déficit de 29 741,01 €.

N.B. : Le résultat de la section de fonctionnement est affecté, en tout ou partie, soit en report à nouveau pour incorporer ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB36-2026-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines, réunie le 13 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1 : Prend acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel se présente ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 143 013,87	1 236 405,74		93 391,87	
Opérations de l'exercice	7 992 156,73	8 731 453,18	1 583 656,39	2 790 321,12	9 575 813,12	11 521 774,30
Totaux	7 992 156,73	9 874 467,05	2 820 062,13	2 790 321,12	9 669 204,99	11 521 774,30
Résultat de clôture		1 882 310,32	29 741,01			1 852 569,31

Besoin de financement	29741,01	(A inscrire au compte 001 en **dépenses** d'investissement au BP N+1)	
Excédent de financement		(A inscrire au compte 001 en **recettes** d'investissement au BP N+1)	
Restes à réaliser	1 576 987,99	735 655,00	← Indiquer X si absence de restes à réalise
Besoin de financement des restes à réaliser	841 332,99	Euros	
Excédent de financement des restes à réaliser			
Besoin total de financement	871 074,00	Euros	
Excédent Total de financement			
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	871 074,00	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)	
Déficit de fonctionnement		(A inscrire au compte 002 en **dépenses** de fonctionnement au BP N+1)	
Excédent de fonctionnement	1011236,32	(A inscrire au compte 002 en **recettes** de fonctionnement au BP N+1)	

3° Constate les identités de valeur avec les indications du SGC relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire à différents comptes.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB36-2026-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY 07130 * ADMINISTRATION GÉNÉRALE * République Française

Matthieu LE GALL

Secrétaire de séance